

# Le Patriote

## Beaujolais-Val de Saône

Jeudi 15 février 2018 - N° 1173 - 1,70 € - HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS LOCALES  
126 rue de la Sous-Préfecture - CS 40135 - 69655 Villefranche Cedex - Tél. 04 74 60 69 97 - [www.lepatriote.fr](http://www.lepatriote.fr)

# Numéro spécial entreprises



Supplément gratuit  
120 pages

**RETRO**  
Toutes danses

JEUDI et DIMANCHE  
THÉ DANSANT de 14 h à 19 h

VENDREDI et SAMEDI  
En soirée

80 ch. de Jérusalem - 69650 QUINCIEUX  
Tél. 06 30 29 65 54 - 04 78 91 18 04

[www.dancingleretro.com](http://www.dancingleretro.com)

Le club des + de 40 ans

A 10 mn de Villefranche

## Dossier

# Energie éolienne : le souffle court



Photo : Wikimedia Commons

Trois projets sont en cours, mais aucun n'a encore vu le jour. Entre contestation et délais administratifs. **Pages 4 et 5**

Joint à cette publication : un supplément de 120 pages intitulé

# Energie éolienne : vents contraires dans la région

**Alors que les éoliennes fleurissent partout en France, aucun projet n'a encore vu le jour en Beaujolais Val de Saône. Mais les pouvoirs publics poussent afin de rattraper le retard pris dans la région.**

Sur la carte française des énergies renouvelables, le Beaujolais Val de Saône fait partie des secteurs de plus en plus rares où les éoliennes ne se sont pas imposées dans le paysage. La région se trouve même au cœur d'une zone blanche beaucoup plus large. Le Rhône et la Loire n'ont toujours pas vu le moindre projet aboutir. La Saône-et-Loire et l'Ain s'y convertissent à peine. En Beaujolais, l'arrivée de l'énergie éolienne soulève de longue



Photo : Wikimedia Commons

**Alors que nombre d'autres régions ont déjà franchi le pas (photo), à quand les premières éoliennes en Beaujolais Val de Saône ?**

date certaines réticences. Dès 2009, la perspective de l'installation de premières machines

avait suscité une levée de boucliers à Ranchal. Depuis l'abandon de ce projet initial, aucun

autre n'a encore vu le jour. Il faut dire qu'entre peur de nuisances et craintes de dépré-

ciation immobilière, le célèbre phénomène Nimby (de l'anglais "not in my backyard", c'est-à-dire "pas dans mon jardin") perturbe l'avancée de certains dossiers. Paradoxal lorsque l'on observe que plus de trois quarts des Français, y compris ceux résidant à moins d'un kilomètre d'une installation, disposent d'une "très bonne image" ou d'une "bonne image" de l'énergie éolienne selon un sondage réalisé fin 2016 par l'institut IFOP.

## Trois projets en cours

La donne pourrait changer très prochainement avec pas moins de trois projets en cours, pour certains contestés, mais tous arrivés à un stade avancé. En Haut-Beaujolais, le parc éolien de Champ Bayon a été validé début 2018 par la préfecture du Rhône, qui a signé l'autorisation de construction et d'exploitation sur cette crête à cheval entre les communes de Saint-Igny-de-Vers et Saint-Bonnet-des-Bruyères. Et ce

malgré l'avis défavorable rendu par le commissaire-enquêteur quelques mois plus tôt et une contestation locale qui ne faiblit pas. Le contexte semble presque identique à Chaleins, où l'enquête publique est arrivée à son terme avec un avis négatif en forme de conclusion. La balle se trouve désormais dans le camp du préfet de l'Ain. En Beaujolais vert, plus précisément à Valsonne, l'heure est à la concertation et au financement participatif autour d'un projet qui semble pour l'heure plus consensuel au sein de la population.

Les pouvoirs publics pourraient être enclins à accélérer le mouvement, tant la région Auvergne-Rhône-Alpes affiche un retard important par rapport aux objectifs fixés à horizon 2020, mais aussi en comparaison avec d'autres régions françaises. La question n'est sans doute plus de savoir si l'éolien va arriver en Beaujolais Val de Saône, mais plutôt où et quand.

■ **Julien Verchère**

## Le "marché" du vent en France : les grands chiffres



Photo : Wikimedia Commons

L'organisme gouvernemental de statistique publique a publié en fin d'année les chiffres officiels pour le troisième trimestre 2017. La production d'électricité éolienne s'élève à 15,5 TWh sur les trois premiers trimestres 2017 (en augmentation de 3,7 % par rapport à la même période en 2016) et représente près de 4,5 % de la consommation électrique française. La puissance du parc éolien français s'établit à 12,9 GW.

La puissance raccordée au cours des trois premiers trimestres a atteint 1 019 MW, un niveau de 23 % supérieur à celui enregistré pour la même période en 2016. Le nombre de chantiers éoliens en prévision continue par ailleurs à progresser, la puissance des projets en cours d'instruction s'élevant à 11,8 GW à fin septembre.

## A Champ Bayon, les opposants ne désarment pas

La bataille se poursuit sur le plan juridique autour du projet d'implantation de trois éoliennes en Haut-Beaujolais. Le dossier de Champ Bayon a connu un rebondissement le 12 janvier 2018 avec le dépôt par NEIHB (Non à l'éolien industriel en Haut-Beaujolais) d'un recours auprès du tribunal administratif de Lyon demandant l'annulation de l'arrêté du préfet du Rhône autorisant la construction et l'exploitation du parc éolien.

Cet arrêté pris le 12 septembre 2017 est allé à l'encontre de l'avis défavorable concluant l'enquête publique réalisée entre le 14 novembre et le 15 décembre 2016. Un avis consultatif que le préfet n'était toutefois pas contraint de suivre.

Dans ses conclusions, le commissaire-enquêteur faisait état de plusieurs observations en forme de charge : **"Le projet est une affaire d'élus, attirés par les perspectives de recettes pour leurs collectivités, mais peu soucieux de démocratie participative"**. Aucune réunion publique n'a ainsi été organisée par les municipalités.

**"Ces mêmes élus veulent**



Une des manifestations des riverains.

**néanmoins avoir la garantie absolue de la pérennité de leurs sources et de leurs captages, garantie que la CN'AIR n'est pas en mesure de leur apporter à ce jour"**, soulignait encore le rapport.

La garantie annoncée après une étude hydrogéologique complémentaire n'a pas été accompagnée des résultats chiffrés. Les opposants au

projet se disent inquiets de l'impact possible sur les ressources en eau, à quelques centaines de mètres des captages. Ils pointent également du doigt le creusement sur une faille géologique de trois fondations de 20 à 25 m de diamètre - et d'une profondeur non communiquée - pour des machines mesurant 185 m de hauteur.

Remettant également en cause la procédure d'autorisation unique en raison d'un manque de transparence, les opposants s'appuient aussi sur d'autres conclusions du commissaire-enquêteur, telles que l'existence supposée à proximité d'autres sites générant moins de conflits potentiels avec la population.

■ **Michel Jambon**

Correspondant local de presse

## Chaleins : le préfet devra trancher

**Le manque d'information et de concertation pointé du doigt.**

Installer cinq éoliennes, d'une hauteur totale de 150 m, c'est le projet que la société Saméole envisage sur la commune de Chaleins depuis 2012. Après autorisation du conseil municipal, la société a donc engagé une étude de faisabilité et d'implantation sur le site de Treizevent en juin 2013.

C'est dans le bulletin municipal de 2016 que les habitants ont appris l'éventuelle implantation de ce parc éolien et que l'association Bien vivre aux portes de la Dombes, dont l'objectif est la défense de l'environnement, a été créée au printemps.

En juillet 2017, le projet d'implantation a été acté par l'autorité environnementale régionale, via la DREAL (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement) et une enquête publique a été mise en place.

Bien vivre aux portes de la Dombes a organisé des réunions pour informer la popula-



Photo-montage montrant ce que pourrait être la vue depuis Chavaleins.

tion sur le projet et sur l'intérêt de l'enquête publique. **"Dans le dossier de Saméole, nous avons relevé quelques éléments qui nous semblent assez surprenants, notamment le manque de vent sur notre territoire, l'impact au niveau des habitations proches et les éventuelles conséquences sur la santé (bruit, effets stroboscopiques, ondes...)"**, soulignait Sébastien Jambon, président de l'association, en octobre dernier. Mais les dé-

fenseurs de l'environnement mettent également en avant l'impact paysager de cette ferme éolienne, située entre deux zones protégées, le Val de Saône et des zones de passage des oiseaux, non loin du château de Fléchères.

L'enquête publique s'est achevée le 21 décembre 2017 et le commissaire-enquêteur, bien qu'il considère que des éléments significatifs sont à porter au bénéfice du projet, a rendu la conclusion sui-

vante : **"Si le conseil municipal de Chaleins avait donné en 2013 un avis favorable à l'engagement des études, aux démarches auprès des propriétaires fonciers et aux autres démarches nécessaires, désormais ce conseil et le maire de Chaleins et les conseils municipaux de Fareins et Messimy-sur-Saône, de même que le conseil de la Communauté de communes de Val de Saône Centre sont tous défavorables au projet.**

**L'insuffisance d'information et d'échanges avec la population, la faible acceptabilité sociale du projet constatée lors de cette enquête et l'absence d'adhésion actuelle au projet des élus de toutes les collectivités directement concernées me paraissent s'opposer à l'autorisation sollicitée. En conséquence de tout ce qui précède, j'émet un avis défavorable à l'autorisation sollicitée par la SARL Ferme éolienne de Chaleins".**



Sébastien Jambon.

Pour Sébastien Jambon, la forte mobilisation des citoyens et des élus a été très importante quant au résultat de l'enquête publique. **"Mais avis défavorable ne veut pas dire abandon. Nous espérons que le préfet rendra son avis avant l'été et qu'il suivra la décision du commissaire-enquêteur. En attendant nous restons mobilisés et si l'avis est favorable nous sommes prêts à déposer un recours"**, souligne-t-il.

■ Jacqueline Fabre

# Beaujolais vert : le projet sur de bons rails

**Six ans après son lancement, le projet de parc éolien pourrait voir le jour dans les prochains mois. A moins que...**

Si le projet d'un parc éolien en Beaujolais vert est sur de bons rails, il aura fallu du temps pour qu'il prenne réellement forme. Six ans exactement. Soit de longs mois d'enquête, d'études et de concertation. Au départ, le parc prévoyait l'installation de cinq éoliennes sur la commune de Valsonne. Une première mouture qui avait entraîné une première levée de boucliers. Le problème ? Deux mâts implantés sur le lieu-dit du Grand Fray. Finalement retoqué par le conseil municipal, le projet revoit le jour dès 2015. Là il n'est désormais question que de quatre éoliennes de 120 mètres de haut (100 mètres de diamètre pour le rotor) équipées de peignes censés diminuer l'impact sonore. Des engins implantés entre Montoux et le col du Pilon capables de fournir 19 millions de KWh/an, soit l'équivalent de la consommation de 6 000 foyers. De quoi **"renforcer l'indépendance énergétique du territoire en réduisant le recours**



**aux énergies plus difficiles à maîtriser et dynamiser l'économie locale sur la base de ressources renouvelables",** selon Michel Mercier, président de la Communauté d'agglomération de l'Ouest rhodanien.

## Une communication renforcée

Epinglé en 2014 avec sa première mouture, EDF énergies nouvelles, cheville ouvrière du projet, a cette fois-ci retenu les leçons de ses erreurs passées. Alors pour vraiment intégrer la population, la communication a été bétonnée : lettre d'information, concertation auprès des municipalités, distribution d'un bulletin, rencontres avec les entreprises de la filière bois et du BTP... Tout a été fait pour que l'ensemble du territoire soit associé. Le géant

de l'énergie a même lancé un financement participatif dans le courant de l'été. L'opération avait pour objectif d'atteindre les 150 000 euros. Une somme qui correspondait notamment au développement d'un appareil sophistiqué (le Lidar) pour la mesure de la vitesse du vent, en complément du mât de mesure installé dès 2012. Au total, 130 500 euros ont pu être récoltés grâce à 63 prêteurs. Un vrai succès populaire et une **"mobilisation record"** selon EDF.

Mais cet investissement financier ne présageait en rien du futur du projet. Restait encore à attendre l'enquête publique (du 11 septembre au 10 octobre 2017) et les conclusions du commissaire-enquêteur. Des conclusions qui ont finalement

été favorables, malgré deux réserves. **"Prendre en compte l'inquiétude des riverains relative au bruit et aux infrasons en suivant les recommandations de l'ANSES et créer une commission tripartite de suivi réunissant l'exploitant, la municipalité de Valsonne et les habitants les plus proches."**

Si tous les signaux semblent donc au vert pour la concrétisation d'un parc éolien, la préfecture a tout de même pris un arrêté sur la prolongation du délai d'instruction. En clair, des études complémentaires devraient être menées avant le 30 juin 2018. Ce sera ensuite à la Dreal de se prononcer. Avant une conclusion positive et définitive ? Réponse dans le courant de l'année.

■ T.F.

**Le Patriote**  
Beaujolais-Val de Saône  
HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS LOCALES



## L'INFO PARTOUT, TOUT LE TEMPS

- Chaque semaine, toute l'actu de votre région
- Des **suppléments** thématiques : immobilier/habitat, entreprises...
- **lepatriote.fr**, un **site internet** 100 % gratuit
- **Facebook, Twitter...**  
Rejoignez la communauté du Patriote !

**www.lepatriote.fr**

Retrouvez-nous sur



# CCSB : un développement économique qui "colle" au territoire

*Avec sa zone d'activités Lybertec et de petites zones artisanales, le territoire veut favoriser la création d'emplois.*

POUR Bernard Fialaire, président de la CCSB et maire de Belleville, développement économique et aménagement du territoire vont obligatoirement de pair : "Depuis vingt ans, la stratégie de la Communauté de communes Saône Beaujolais est d'avoir une vraie réflexion visant à un développement économique qui "colle" à notre territoire. Nous avons la chance d'avoir de nombreuses infrastructures : autoroute, ex-route Nationale, voie ferrée Paris-Lyon-Marseille, gare TGV à Loché, un axe est-ouest... Notre stratégie est de développer de grosses entreprises le long des infrastructures, mais aussi de petites zones d'activités artisanales, à l'image de celle de Lancié que nous avons créée sur le site du Savour club".

Afin d'offrir un autre choix à de nouvelles entreprises qui partaient s'installer dans la plaine de l'Ain, l'Isère ou encore la Drôme, une étude entre le sud de Belleville et le nord de Saint-Georges-de-Reneins a abouti à la création de la zone d'activités Lybertec.

Lybertec est dédiée aux entreprises locales qui souhaitent se développer, comme AMDI, née à Belleville il y a une vingtaine d'années, ou celles qui comme Hartmann avaient besoin d'un embranchement ferroviaire. Mais nous pouvons également recevoir les entreprises qui "incubent" à Lyon et cherchent un endroit où s'installer. Le groupe hollandais Action, qui devrait générer 500 emplois, doit ouvrir sa plate-forme logistique à l'automne prochain. Par contre, il est souhaitable d'avoir des entreprises variées plutôt qu'une mono-activité car en cas de crise, à l'image de la plasturgie à Oyonnax, tout peut s'effondrer."

Mais la communauté de communes a également fait le choix de rebondir en créant une pépinière d'entreprises dans les anciens locaux de Thorn Europhane, longtemps plus grosse entreprise de Belleville avec 500 personnes.

## "Offrir des emplois sur notre territoire"

À une demi-heure de la métropole de Lyon, proches de la gare TGV de Loché, à une heure et demie des pistes de ski pour s'évader le week-end, que peut-on faire de mieux pour les gens qui sont ici ?, s'interroge M. Fialaire. "On peut faire en sorte qu'ils ne soient plus obligés de prendre le train ou la voiture pour aller travailler ; que le plus gros parking ici ne soit pas celui de la gare... Le but est donc de leur fournir des emplois sur notre territoire."

Mais l'élu insiste sur l'importance de la diversité des emplois proposés : "Il faut qu'on puisse offrir tous types d'emplois, pas uniquement des manœuvres d'entreprises de production". Et de citer Saint-Jean Industrie, entreprise de fonderie familiale installée à Saint-Jean-d'Arnières depuis 1962 et devenue un groupe international qui a fait le choix d'y installer sa plate-forme de



**Bernard Fialaire, président de la communauté de communes et maire de Belleville.**

recherche-développement pour le monde entier, forte de 40 ingénieurs.

La communauté de communes bénéficie également d'une plus-value non négligeable : la notoriété du Beaujolais. Les négociants sont très présents sur le territoire grâce à la proximité de la Bourgogne. "Nous sommes le dernier rempart avant la Bourgogne, avec tous les crus du Beaujolais et avons aussi un rôle à tenir dans cette économie."

"Bien sûr, on ne va pas créer de zone industrielle à Saint-Igny-de-Vers ou Saint-Mamert, où l'on a plutôt envie de conserver ces espaces verts. Par ailleurs, que ce soit en Beaujolais vert ou Beaujolais rouge, nous devons être vigilants quant aux constructions réalisées afin de ne pas détériorer le paysage, car le tourisme est aussi une plus-value."

Pour Bernard Fialaire, peu de points faibles existent sur le territoire, peut-être quelques zones d'ombre concernant le haut débit, "mais sur lesquelles nous n'avons pas la main", et une vigilance quant au nombre d'emplois créés qui pourrait générer une tension en matière de main-d'œuvre. "Mais nous avons de nombreux points forts, notamment nos infrastructures, et une vraie progression démographique et économique", conclut-il.

Jacqueline Fabre